De la fiction...

Par Boualem Aïssaoui, producteur-réalisateur

Le Président vient de terminer un long tête-à-tête avec son homologue d'un pays de la rive nord de la Méditerranée autour de dossiers stratégiques liés à la coopération bilatérale et à des questions internationales, notamment aux derniers cas de décolonisation dans le monde.

Accompagné de son invité, le Président pénètre dans la salle de conférences, salue d'un mouvement de la tête les journalistes de la presse nationale et internationale accrédités auprès des services de la Présidence, esquissant un léger sourire lorsque son regard croise des figures médiatiques connues. Après avoir laissé la courtoisie à son invité pour répondre en premier aux questions de l'assistance, le Président, droit devant le pupitre, sans notes, répond sans emphase et sans détours, aux interrogations directes qui lui sont adressées.

Parmi les journalistes présents, des vétérans de la presse nationale publique et privée peinent à se rappeler les temps où le premier magistrat du pays accompagnant ses invités tous statuts confondus, jusqu'au perron de la Présidence, sans doute par une courtoisie qui puise dans les pures traditions arabes, restait silencieux, le regard lointain, les poings serrés, écoutant jusqu'à l'accolade finale des propos où la politesse tenait lieu de communication.

Aujourd'hui, le Président, lorsqu'il ne se plie pas volontairement à l'usage des conférences de presse au terme d'entretiens importants avec des chefs d'Etat et des monarques en visite officielle dans notre pays, reçoit avec autant de courtoisie des ambassadeurs et des envoyés spéciaux, transférant cependant à son protocole et à ses ministres concernés le soin d'accompagner ces derniers invités jusqu'à la pelouse de la Présidence où ils sont mis en contact avec la presse écrite et audiovisuelle. Alors que son programme d'action est entré dans sa troisième phase, le Président a prévu de recevoir cette semaine la presse nationale, désireux d'inaugurer ainsi une nouvelle tradition dans les relations entre «la presse et le pouvoir» qui ont été pour le moins heurtées ces dernières années.

Il répondra à un panel de quatre journalistes choisis par les rédactions de quatre institutions de presse importantes, un journaliste représentant la chaîne publique de télévision, un journaliste représentant la nouvelle chaîne de télévision à capitaux mixtes dont les programmes sont globalement dédiés à la jeunesse, un journaliste de la presse écrite publique et un journaliste de la presse privée.

Dans un salon mitoyen à son bureau, sobrement décoré, où trônent les symboles de la République, et qui inspire le respect dû à la plus haute institution du pays, dans une ambiance sérieuse et détendue, le Président répondra avec la franchise, la diplomatie et la courtoisie qu'on lui connaît à des questions dont il n'a eu connaissance, rappelons-le, que des thèmes majeurs auxquels elles se rapportent.

Au bout d'une heure et demie d'un entretien diffusé en direct par les deux chaînes de télévision nationales représentées à cette rencontre, le Président remercie les journalistes pour la pertinence de leurs questions et pour leur connaissance des dossiers, avant que l'image de la présidence de la République, avec en surimpression l'emblème national, ne vienne occuper l'écran et laisser place peu après aux émissions-débats des rédactions, qui mettent côte à côte des représentants de partis politiques, d'associations et bien sûr des experts des dossiers qui ont dominé l'entretien télévisé du président de la République. Demain, le Président tiendra un Conseil des ministres qui devrait endosser le projet de loi de finances pour l'année prochaine, avant sa transmission aux deux Chambres, selon l'usage constitutionnel.

La grande table de la salle où se réunit habituellement le Conseil des ministres a été changée dernièrement par les services du protocole instruits sans aucun doute par le Président qui a souhaité tenir désormais ses Conseils des ministres, dont la durée a été réglée à deux heures sauf événement exceptionnel, autour d'une table pleine sans l'immense espace vide qui séparait le Président de ses ministres et ces derniers les uns des autres, afin de donner de façon fort symbolique plus de cohésion à l'équipe gouvernementale, l'ancienne table de travail offrant beaucoup plus l'image d'une rencontre internationale où les personnalités devraient être séparées selon la coutume protocolaire, que celle d'une séance de travail officielle à caractère national.

Un dossier international d'une extrême gravité attend le président de la République qui doit se rendre quelque part en Afrique pour en débattre avec ses pairs. Il a décidé, et l'information devrait être rendue publique, que désormais, en pareille circonstance, il recevrait pour informer ou réitérer la position de l'Algérie sur le dossier et recueillir bien sûr leurs avis, les présidents des partis représentés aux deux chambres.

Que dire de ceux qui appellent au respect des libertés alors qu'ils ont été les champions de leur confiscation, qui continuent d'ignorer le droit des peuples à l'autodétermination, de fermer les yeux devant la plus grande tragédie du siècle, celle vécue par le peuple palestinien depuis plus de soixante ans.

Le Président considère, et il l'a fait savoir à des visiteurs étrangers, que les positions de l'Algérie sur les grandes questions internationales sont à la fois conformes à son héritage historique, à ses intérêts bien compris dans lesquels se reconnaissent, par adhésion directe ou par consensus, tous les acteurs de la société algérienne et qu'il était vain de vouloir par calcul politique «personnaliser» l'attitude de l'Algérie à l'égard de telle ou telle situation, fût-elle géographiquement la plus proche de ses frontières.

Dès son retour de mission à l'étranger, poursuivant l'action de promotion des libertés publiques inscrite dans son programme de réformes, le Président sait qu'il aura à trancher sur un dossier qui risque de lui valoir des résistances, ou tout au moins des incompréhensions.

En effet, le Président se propose d'affecter par une procédure réglementaire d'urgence l'édifice occupé actuellement par la centrale syndicale (appelée à construire son propre siège et à compter désormais avec l'action grandissante des syndicats autonomes reconnus par la loi), qui tire, certes, sa légitimité de l'histoire contemporaine du pays, aux associations de la société civile et de transformer l'immense terrain qui l'entoure en espace d'expression où les citoyens organisés viendraient donner de la voix pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur leurs conditions de vie, leur besoin accru de justice sociale, de démocratie et de bonne gouvernance.

Maintenant que l'état d'urgence est levé, laissant place en raison du contexte particulier du pays à une loi sur la sécurité nationale sans effet sur les libertés publiques, le droit d'organiser des marches est reconnu, réglementé et encadré comme dans toutes les capitales du monde à la grande satisfaction des syndicats, des associations et des partis politiques agréés dont certains ont d'ailleurs fusionné sur la base des connexions de leurs programmes, pendant que d'autres ont simplement disparu faute de militants ou de représentation locale, régionale et nationale. Le Président ne s'arrête pas là dans les actions destinées à donner au pluralisme politique tout son sens dans la construction et le développement démocratique de la société algérienne.

En effet, il vient d'instruire le Premier ministre, reçu en audience et interrogé comme de coutume à la sortie du bureau du Président par la presse accréditée à la Présidence, que désormais la nomination aux postes de dirigeants des grandes entreprises de l'Etat y compris les télévisions publiques ferait l'objet d'appels à candidature dans la plus grande transparence. D'ailleurs, en parlant de télévision, et le Premier ministre vient de le confirmer, un groupe de télévisions sera incessamment créé pour encadrer les chaînes publiques traditionnelles et le bouquet des chaînes thématiques nouvellement mis en service. Le premier magistrat du pays a demandé par ailleurs que la loi sur l'audiovisuel ayant permis déjà la création d'une télévision à capitaux mixtes soit rapidement élargie, qu'une instance indépendante de régulation représentative soit mise en place, et que le cahier des charges pour l'ouverture de l'audiovisuel au secteur privé professionnel soit allégé sans tarder, les acteurs de l'activité audiovisuelle nationale publics et privés préalablement consultés comme le suggère les conclusions de la commission nationale sur la réforme du secteur audiovisuel mise en place il y a quelques mois, conclusions qui écartent toute création de chaîne privée à caractère religieuse, régionale, partisane ou associée au capital étranger. Le Président a demandé également au Premier ministre de hâter l'expertise de gestion de la première télévision publique, unique durant de longues années, de faire prononcer par la voie réglementaire les sanctions positives ou négatives qui s'imposent au terme des contrôles de gestion qui ont été diligentés, de faire réparation aux cadres ou partenaires injustement écartés, de veiller strictement à ce que des intérêts privés sous des déguisements divers ne viennent s'enrichir de façon directe ou indirecte sur le dos du téléspectateur, c'est-à-dire du contribuable et des gens du métier, de valoriser les compétences internes et de promouvoir de nouvelles compétences compte tenu des défis et des enjeux sur le plan national et international.

L'idée éditoriale du Président reste de favoriser l'émergence d'une nouvelle «race» de managers par les effets attendus du pluralisme audiovisuel qui donnerait plus de crédibilité aux télévisions publiques trop longtemps par elles-mêmes ou contraintes, enfermées dans le discours unique et qui devraient travailler désormais à la promotion de l'Etat de droit, un Etat juste et fort, et non l'inverse comme proclamé ici et là, car pour être fort un Etat doit être d'abord juste, au respect de la chose publique, en suscitant des débats contradictoires et constructifs dans leurs grilles des programmes, en un mot à contribuer avec professionnalisme à l'émergence d'une société démocratique enracinée avec intelligence et sérénité dans ses repères identitaires et fortement ouverte sur le progrès et la modernité, loin de tout dogmatisme et extrémisme. Pour le président de la République, dans le nouveau paysage audiovisuel national, une chaîne de télévision publique doit être exemplaire notamment en matière de service public.

Dans sa détermination à donner de l'Algérie l'image d'un pays fier justement de ses compétences nationales, le Président reçoit, lorsque son agenda le permet, des hommes de culture et de l'art, des hommes et des femmes de médias connus pour leur grand professionnalisme, des chercheurs, de grandes figures du sport, comme il n'hésite pas à confier à d'anciennes personnalités nationales, chefs de gouvernement, ministres ou ambassadeurs, des missions d'information, de consultation ou de représentation sur des questions d'intérêt stratégique en Algérie et à l'étranger.

Le Président est décidé à gagner la bataille de la communication commencée avec la réorganisation des services concernés de la Présidence qui faisaient plus dans l'apparence que dans l'action, réduite le plus souvent à la gestion de l'image du Président avec les conséquences que l'on sait sur l'opinion publique qui ne comprenait pas toujours ce regard excessivement sévère du premier magistrat du pays, alors que l'image qui devrait être renvoyée au public devrait être une image rassurante et sereine même s'il est vrai que la fonction de président de la République impose dans nos pays un train d'enfer à celui qui l'occupe jusqu'à se faire ressentir, par moment malgré lui, dans ses traits. Le président de la République étant en permanence en représentation sociale, la nouvelle politique de communication institutionnelle veillera à donner en toute circonstance une image positive du Président, l'expression du premier magistrat du pays à l'occasion des grandes rencontres avec la jeunesse dont il a été, rappelons, le ministre à l'âge de vingt-cinq ans ; renseignant à elle seule, pour peu que l'on décrypte les images diffusées par la première télévision publique lors d'une grande fête de football, autant sur ses dons naturels que sur ses capacités à accorder avec talent le port solennel de la fonction à l'esprit du moment.

Pour donner du rang à la fonction présidentielle et pour responsabiliser davantage les membres du gouvernement, le Président a donné instruction pour que son nom ne soit plus cité, sauf lorsqu'il s'agit d'événement exceptionnel, dans le parrainage des manifestations qui servent souvent à promouvoir l'image de leurs initiateurs, étant entendu qu'une fois élu ou réélu, toutes les actions engagées par le gouvernement sont censées mettre en œuvre le programme du Président, programme endossé par le gouvernement et approuvé après débat par les deux chambres y compris les programmes de logement ou de relogement, la construction des autoroutes, des universités, des aéroports, en un mot les grands chantiers de son mandat dont il lance, selon la tradition, officiellement la mise en œuvre, et qu'il aura naturellement à inaugurer.

S'agissant des membres du gouvernement, le président de la République vient de rappeler qu'ils sont responsables de leurs secteurs, qu'ils ont l'obligation d'engager dans le respect de l'expression syndicale des négociations sociales périodiques avec leurs partenaires afin de prévenir tout conflit préjudiciable à l'économie, au service public et à la paix sociale, qu'ils sont tenus de répondre aux doléances des citoyens et aux questions de la presse et qu'ils sont justiciables de leur gestion même après leur fin de fonction.